

Règlement de la course

- Article 1 :** course ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, à partir de la catégorie Minimes (14-15 ans) pour le 6 km, et Cadets (16-17 ans) pour le 16 km ;
- Article 2 :** l'inscription à « La Gambade du Loubatas » implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement ;
- Article 3 :** « La Gambade du Loubatas » est un **trail XXS**, une course pédestre disputée sur sentiers et chemins balisés, courue en semi autosuffisance sur un parcours de 6 ou 16 km : chaque tracé offrira à la fois du dénivelé positif et négatif. Départ et arrivée au parking de l'Ecogîte du Loubatas à Peyrolles-en-Provence :
Coordonnées GPS (Latitude / Longitude) : 43.6219788 / 5.5835457
<https://www.loubatas.org/vie-associative/acces-plan/>
- Article 4 :** le parcours est conforme à la réglementation des manifestations hors stades ;
- Article 5 :** sur le parcours de 6 km, il est proposé un ravitaillement. Sur le parcours de 16 km, il est proposé 2 ravitaillements. Toutefois, il est fortement conseillé de se munir d'une gourde et de partir en autosuffisance au niveau de l'alimentation et de l'hydratation ;
- Article 6 :** chaque concurrent devra fournir un **Certificat Médical** de moins d'un an avec la mention « **apte à la course à pied en compétition** », sinon une attestation de « **Parcours de Prévention Santé** » de la FFA de moins de 3 mois. Pour toute inscription non-validée par KMS, le coureur devra présenter le **certificat** (médical ou de Parcours de Prévention Santé) au moment du retrait des dossards. Les coureurs possédant une licence sportive affiliée à FFA, UFOLEP ou toutes autres fédérations sportives agréées portant la mention athlétisme/running/trail n'auront pas besoin de présenter un certificat médical. En revanche, les certificats d'aptitude à la pratique du triathlon ne sont pas reconnus.
- Article 7 :** les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile au capital limité. Ils déclinent toute responsabilité pour tout accident physiologique (immédiat ou futur) ou en cas de vol ;
- Article 8 :** les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les concurrents mineurs doivent avoir une autorisation parentale ;
- Article 9 :** les dossards seront retirés le jour de l'épreuve à l'Ecogîte du Loubatas à Peyrolles : **à partir de 07h00 jusqu'à 07h45** pour les coureurs du **16 km**, **et jusqu'à 08h15** pour les coureurs du **6 km**. **L'organisation décline toute responsabilité pour les coureurs sans dossard.**
- Article 10 :** le départ des courses :
- à 08h00 pour le 16 km
 - à 08h30 pour le 6 km
- La barrière horaire est fixée à 11h00 pour les 2 courses pour être classé. Tout choix de parcours est irréversible.
- Article 11 :** les coureurs hors délais pourront terminer l'épreuve ou rallier l'arrivée par leur propre moyen et sous leur propre responsabilité; dans tous les cas ces coureurs ne seront pas classés ;
- Article 12 :** en cas de mauvaises conditions météorologiques ou d'interdiction d'accès aux massifs forestiers sur décision préfectorale, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans qu'aucun remboursement ne soit effectué ;
- Article 13 :** tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image ;
- Article 14 :** la remise des prix se fera à partir de 09h30 à l'Ecogîte du Loubatas à Peyrolles. **Les récompenses ne seront pas cumulables.** seront récompensés :
- les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes de chaque course
 - le premier de chaque catégorie de chaque course et de chaque sexe
 - le club le plus représenté
- Article 15 :** **attention**, les inscriptions se font uniquement en ligne sur kms.fr, **aucune inscription le jour de la course** | [Tarifs & dates d'inscriptions](#) :
- Pour le parcours de **6 km** : sur KMS, à partir du 01^{er} mars jusqu'au 08 juin, 20h, **9 €** (hors frais de dossier)
 - Pour le parcours de **16 km** : sur KMS, à partir du 01^{er} mars jusqu'au 08 juin, 20h, **18 €** (hors frais de dossier)
- RAPPEL :** date limite d'inscription fixée au samedi 08 juin 2024, à 20h.
- Le changement de distance après inscription restera possible, sur demande faite par mail à l'organisation, mais aucun remboursement ne sera prévu en cas de différence de tarif. D'autre part, le transfert d'un dossard à une tierce personne ne sera pas accepté, sauf accord exceptionnel de l'organisation après demande faite par mail et avec la fourniture d'un certificat médical ou d'un PPS de la tierce personne (article 6 du règlement). Aucun remboursement ne sera effectué.
- Article 16 :** les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée et sont limitées à 500 participants sur l'ensemble des 2 tracés, avec un maximum de 250 coureurs sur chaque épreuve. Aucun remboursement ne sera effectué après engagement.
- Article 17 :** les courses :
- **Le balisage :** les tracés seront repérés par de la rubalise et par fléchages, enlevés au passage des derniers coureurs. Des signaleurs seront aussi présents sur les parcours pour compléter le balisage ;
 - **Consignes particulières :**
 - le port du dossard est obligatoire et doit être visible ;
 - un gobelet, une réserve d'eau, un téléphone portable chargé et le port de chaussures type trail, sont fortement conseillés ;
 - afin de respecter l'environnement, merci de ne jeter aucun déchet au sol : des poubelles sont à disposition à chaque point de ravitaillement et à l'arrivée ;
 - enfin, les bâtons ne sont pas autorisés sur les 2 parcours.

Inscriptions & tarifs (voir article 15):

Inscriptions en ligne sur



Nous contacter ?

gambade.du.loubatas@gmail.com

Lieu de départ des épreuves, Retrait des dossards (voir articles 3 & 9):

Ecogîte du Loubatas, 13860 Peyrolles-en-Provence

- **Parkings :** possibles à 5 min à pied sinon 1,5 km au plus éloigné
- **Sur place :** toilettes à disposition, mais **pas de douche, ni de consigne**

